

La Commission européenne veut lutter contre le vrai-faux bio

BRUXELLES, 24 mars 2014 (AFP) - La Commission européenne a proposé lundi de durcir le régime de certification de l'agriculture organique dans l'UE, pour mieux lutter contre le vrai-faux bio qui se développe face à une demande en hausse.

L'exécutif européen entend à la fois mettre fin aux nombreuses dérogations qui menacent, selon elle, de priver de contenu le label bio dans l'UE, ouvrir le secteur aux petits producteurs souvent découragés par la lourdeur des actuelles procédures, doper les exportations et **empêcher des importations n'ayant de bio que le nom**.

« L'avenir du secteur bio dans l'UE dépend de la qualité des produits vendus sous le logo bio européen », a relevé le commissaire à l'Agriculture, le roumain Dacian Cioloș. Parmi les mesures phares proposées par la Commission, dont l'objectif affiché est d'arriver à du « 100 % bio » figure l'interdiction des exploitations mixtes, combinant production bio et conventionnelle, ce qui forcera les producteurs à opérer un choix. Pour être étiquetée bio, la viande devrait aussi provenir d'animaux nourris à 100 % de fourrages bio (pour un seuil actuel de 95 %), tandis que le niveau autorisé de résidus de pesticides sera réduit. L'UE devrait aussi délivrer la certification bio à des groupements de petits producteurs, actuellement écartés par les procédures individuelles d'homologation.

Présenté lundi lors d'une réunion des ministres de l'agriculture à Bruxelles, ce projet législatif doit être soumis aux Etats membres et au Parlement européen. Dans une première réaction, le ministre allemand, Christian Schmidt a mis en garde contre un régime trop dissuasif pour les exploitants. La Commission entend toutefois aussi les protéger contre la concurrence jugée parfois déloyale de pays tiers : **elle souhaite imposer aux partenaires commerciaux avec lesquels l'UE n'est pas liée par des accords spécifiques d'adopter les critères européens de certification, alors que le système actuel est fondé sur une « équivalence » des normes**.

La Commission justifie cette révision par le risque que l'UE, première consommatrice mondiale de produits bio, ne perde ses parts de ce marché, estimé pour l'Europe à environ 20 milliards d'euros. Le risque a été mis en lumière par l'évolution du secteur durant la décennie 2002-2012, qui a vu la demande multipliée par quatre dans l'UE, alors que les superficies dédiées à cette agriculture n'étaient que doublées. Une consultation publique menée par la Commission a aussi souligné les exigences des consommateurs qui selon elle « en veulent pour leur argent ». L'UE consacre 5,4 % de sa surface agricole à la production biologique, dont plus de la moitié dans cinq pays, Espagne, Italie, Allemagne, France et Royaume-Uni.